

Mairie de SAINT-AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg
71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 11 Octobre 2016 à 19h15 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Communauté de communes (le nom du futur EPCI, le siège du futur EPCI, les statuts modifiés CCMB et la répartition des sièges). (Délibérations)
2. Demande de subvention au titre « des opérations de sécurisation des établissements scolaires pour 2016». (Délibération)
3. SYDESL Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune (Délibération)
4. Bulletin municipal participation encart publicitaire. (Délibération)
5. Convention pour le centre de loisirs de la commune de La Chapelle-de-Guinchay (Délibération)
6. Répartition du FPIC – décision modificative (Délibération)
7. Travaux dans le logement communal.
8. CMJ – Téléthon du 03 et 04 décembre
9. Affaires diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
11 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le onze octobre à dix neuf heures quinze, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.
 Convocation du 06 octobre 2016 (Présent Excusé)

<input checked="" type="checkbox"/> M.SPAY Romain (20h20)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> M.DURAND Pascal
<input checked="" type="checkbox"/> M.COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	<input type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne
<input type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> M.WILSON Douglas	<input checked="" type="checkbox"/> M.SPAY Pierre-Yves
<input checked="" type="checkbox"/> M.DUFOUR Sébastien	<input type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 septembre 2016: le procès-verbal de la réunion du 08 septembre 2016 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. -Communauté de communes Délibérations (le nom du futur EPCI, le siège du futur EPCI, les statuts modifiés CCMB et répartition des sièges)

Madame le Maire expose au conseil municipal les différents modèles de délibération relatifs aux décisions à prendre dans le cadre de la fusion de la CAMVAL et de la CCMB.

Délibération n°1: Détermination du nom de la future Communauté d'Agglomération

Le nom de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône (CAMVAL) et la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais (CCMB) proposé est : Mâconnais Beaujolais Agglomération (M.B.A.)

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (9 pour, 0 contre, 1 abstention)

♦ D- 2016/034

Délibération n° 2 : Détermination du siège de la future Communauté d'Agglomération

Le siège de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais-Val de Saône (CAMVAL) et la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais (CCMB) proposé est : 67, Esplanade du Breuil à Mâcon.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 pour, 0 contre, 0 abstention)

♦ D- 2016/035

Délibération n°3 : Détermination des compétences de la future Communauté d'Agglomération

Vu la délibération prise par la CCMB le 28 septembre 2016 modifiant ses statuts pour prendre en compte les nouvelles compétences **obligatoires** à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Développement économique :
 - Actions de développement économique et zones d'activité économique,
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
 - Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

(Les compétences facultatives seront traitées lors d'une prochaine réunion).

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 pour, 0 contre, 0 abstention)

♦ D- 2016/036

Concernant la gestion de notre régie du tourisme, un rendez-vous avec la CAMVAL est prévu afin de nous éclairer sur ce sujet.

Délibération n°4 : Répartition des sièges au sein de la future Communauté de communes

Constatant l'impossibilité juridique d'aboutir à un accord local, la commune sollicite l'application du tableau légal tel que définie dans le tableau ci-dessous :

COMMUNAUTE	COMMUNES	POPULATION municipale simple	SIEGES TOTAUX
FUTUR	Charnay-Lès-Mâcon	6919	6
	La Chapelle-de-Guinchay	3943	3
	Crêches-sur-Saône	2907	2
	Romanèche-Thorins	1950	1 (+1 suppléant)
	Hurigny	1949	1 (+1 suppléant)
	Prissé	1937	1 (+1 suppléant)
	Sancé	1868	1 (+1 suppléant)
	Saint-Laurent-sur-Saône	1781	1 (+1 suppléant)
	La Roche Vineuse	1499	1 (+1 suppléant)
	Saint-Martin-Belle-Roche	1336	1 (+1 suppléant)
	Saint-Symphorien-d'Annelles	1119	1 (+1 suppléant)
	Senozan	1116	1 (+1 suppléant)
	Laizé	1088	1 (+1 suppléant)
	Azé	1030	1 (+1 suppléant)
	Igé	860	1 (+1 suppléant)

COMMUNAUTE	COMMUNES	POPULATION municipale simple	SIEGES TOTAUX
	Verzé	760	1 (+1 suppléant)
	Vinzelles	720	1 (+1 suppléant)
	Davayé	671	1 (+1 suppléant)
	Péronne	659	1 (+1 suppléant)
	Chevagny-les-Chevrières	595	1 (+1 suppléant)
	Berzé-la-Ville	588	1 (+1 suppléant)
	Chânes	586	1 (+1 suppléant)
	Bussièrès	578	1 (+1 suppléant)
	Sologny	576	1 (+1 suppléant)
	La Salle	562	1 (+1 suppléant)
	Chaintré	545	1 (+1 suppléant)
	Saint-Amour-Bellevue	542	1 (+1 suppléant)
	Varennes-Lès-Mâcon	542	1 (+1 suppléant)
	Leynes	509	1 (+1 suppléant)
	Saint-Maurice-de-Satonnay	456	1 (+1 suppléant)
	Fuissé	387	1 (+1 suppléant)
	Milly-Lamartine	359	1 (+1 suppléant)
	Charbonnières	358	1 (+1 suppléant)
	Solutré-Pouilly	354	1 (+1 suppléant)
	Pruzilly	298	1 (+1 suppléant)
	Vergisson	253	1 (+1 suppléant)
	Chasselas	179	1 (+1 suppléant)
	TOTAL	75 907	77

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la majorité (7 pour, 2 contre, 1 abstention)

◆ D- 2016/037

2. - Demande de subvention au titre « des opérations de sécurisation des établissements scolaires pour 2016 ». (Délibération)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien de l'Etat au titre « opérations de sécurisation des établissements scolaires 2016 ».

Afin de compléter le dossier de demande de subventions, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessous présenté, la nature et l'étendue du projet :
« Opérations de sécurisation des établissements scolaires 2016 »

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer dans ce sens.

- Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré** décide à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention)
- **arrête** le plan de financement du projet comme suit :
« Opérations de sécurisation des établissements scolaires 2016 »

◆ D- 2016/038

3. - SYDESL Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune (Délibération)

Madame le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage.

Le conseil Municipal a lancé une enquête publique afin de sonder la population sur l'opportunité d'une telle mesure.

Réponses :

- 58 réponses : 50 positives dont 13 avec des suggestions concernant le village, et 8 négatives avec commentaires. Ceux ci seront relatés avec réponse dans le bulletin municipal.

Au vu des résultats de cette enquête publique close le 15 Octobre 2016,

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,
Et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT :

- d'une part la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes ;
- et d'autre part la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré**, décide à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin notamment dans les hameaux, hors Place du Plâtre, la Ville (route départementale) ainsi que le centre Bourg, dans la mesure de faisabilité.
- donne délégation au maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les modalités de coupure de l'éclairage public.

♦ D- 2016/039

4. - Bulletin municipal participation encart publicitaire. (Délibération)

Madame le Maire explique à l'assemblée que la confection du bulletin municipal 2016 est en cours et propose comme l'an dernier la participation des annonceurs pour faire paraître un encart publicitaire.

Madame Wilson et Madame Dassonville sont en charge de l'élaboration du bulletin.

Madame le Maire propose de fixer le prix de l'encart à 50 euros (prévisionnel de 16 espaces publicitaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) de fixer le prix de l'encart à 50 euros

♦ D- 2016/040

5. - Convention pour le centre de loisirs de la commune de La Chapelle-de-Guinchay (Délibération)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe d'une convention signée entre la commune de La Chapelle-de-Guinchay et les communes dont les enfants fréquentent le centre de loisirs local. Un petit nombre d'enfants fréquentent l'accueil de loisir.

- Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré** décide à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention)
- De participer pour l'année 2016 à hauteur de 5,50 € par jour et par enfant,

♦ D- 2016/041

6. - Répartition du FPIC – décision modificative (Délibération)

Pour rappel : les Fonds de péréquation sont destinés à réduire les écarts de richesse entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes. Par courrier du 09 Septembre 20 16, le préfet nous annonce une participation de 11 875 euros. La commune a provisionnée une dépense de 7 000 soit un écart de **4 875 euros**.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 abstention) de procéder aux réajustements des comptes

♦ DM14 - 2016/003

7. - Travaux dans le logement communal.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux dans le logement communal situé au-dessus de l'école maternelle sont terminés.

Le logement sera reloué au cours de la deuxième quinzaine d'octobre.

8. - CMJ – Téléthon du 03 et 04 décembre

Le CMJ organise pour le téléthon le samedi 3 décembre 2016.

Au programme :

- Le fil rouge est « une question pour le téléthon ». Au stade vers les tennis avec des chapiteaux. Buvette avec des gaufres, du vin chaud, boissons puis cette année proposition de repas de midi avec des hot-dog, saucisses, merguez et des frites.
- Plusieurs activités : le tour de voitures anciennes, gym, la danse, orchestre, le Père Noël le matin et un quiz tout au long de la journée puis vente de bougies, petits pots et boules.
- Organisation du quiz : une première partie avec des questionnaires de 5 questions puis une finale toutes les heures avec des questionnaires de 5 questions et un cadeau pour le gagnant.

9. Affaires diverses

➤ Dossier assurance

Terrain multisports : suite aux actes de vandalisme sur le terrain multisports, une plainte a été déposée à la gendarmerie et le dossier a été transmis à l'assurance. Madame le Maire informe que l'assurance a bien pris en charge les dégâts.

➤ **Salle des Fêtes** : Les travaux de démoussage du toit de la salle des fêtes ont été faits. Les travaux débiteront dans le couloir prochainement.

La réfection de la couverture du toit sera à prévoir au budget d'ici 3 ans.

➤ **Ecole** : Les barrières de l'école primaire endommagées par la tempête ont été changées cette semaine. La cour sera bitumée pendant les vacances de la Toussaint et Madame le Maire demande au conseil de se positionner par rapport au bac à sable. La majorité étant entendue, un espace bac à sable sera conservé dans la cour de l'école primaire, avec engagement des enseignantes de veiller à sa propreté et au respect de l'espace avoisinant. Au niveau sécurité Madame le Maire propose de mettre des barrières tout le long de la route pour éviter que les voitures ne roulent sur l'espace devant l'école. Sophie Desseigne propose de faire un test avec des barrières mobiles pour le moment.

➤ **Charcutier traiteur** : une demande a été faite en mairie pour un boucher itinérant. (A suivre)

➤ **Marché de Noël** : marché de Noël organisé **5 et 6 Novembre 2016**

- Les Champagnes Richard Cheurlin
- Les Vins & Banyuls des Terres des Templiers
- Les Beaujolais du Domaine de L'Ancien Relais
- Les Foie Gras de la Ferme du Bocage
- Les Chocolats belges Defroidmont
- Maison du Fromage à Cenves
- Les Bijoux fantaisies de « l'Atelier dans la maison »
- Les peintures de Sophie DESSEIGNE
- Au fils des saisons Laure BOTTON

A cette occasion le Sou des Ecoles et le Comité de Jumelage tiendront une buvette.

➤ **ATD** :

Au vu des derniers échanges, l'ATD doit privilégier la réalisation du schéma directeur d'assainissement pour étudier la faisabilité du raccordement des hameaux avant de recruter un maître d'œuvre, sachant que l'étude de schéma directeur est subventionnée.

Madame le Maire doit rencontrer Madame le Maire de Chânes pour prévoir la formalisation du groupement de commande.

➤ **Tour de table**

- Des carrés réfléchissants seront installés sur le côté sortie du pont du Moulin Berger pour signalisation et sécurité.
- Très peu de parents présents à l'AG du sou des écoles.
- Demande d'achat d'une estrade pour les cérémonies, le conseil propose plutôt de se renseigner sur la location.
- Les plaques de numéros de maison ne sont pas encore livrées
- Le panneau « cédez le passage » a disparu « aux Chamonards », la DRI en assure son remplacement.

➤ **Rendez vous** :

PLU : rendez vous le 18/10/2016 à 18 heures

Réunion Saint Valentin le 19 octobre 2016

➤ **Date du prochain CM** :

Le jeudi 03 Novembre 2016 à 19h15

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30**